

# BULLETIN D'INSCRIPTION



**Agora Consulting**

Etudes - Conseil - Formation  
Inventer demain...

Toute inscription vaut acceptation des Conditions Générales de Vente détaillées p.3

**Dates:** \_\_\_\_\_ **Intitulé de la formation:** \_\_\_\_\_ **Lieu:** \_\_\_\_\_

## Informations / Participants

1) M. Mme Mlle <i>(Rayer la mention inutile)</i>	Noms et Prénoms:	
	Fonction:	
	Email:	Téléphone:
2) M. Mme Mlle <i>(Rayer la mention inutile)</i>	Noms et Prénoms:	
	Fonction:	
	Email:	Téléphone:
3) M. Mme Mlle <i>(Rayer la mention inutile)</i>	Noms et Prénoms:	
	Fonction:	
	Email:	Téléphone:
4) M. Mme Mlle <i>(Rayer la mention inutile)</i>	Noms et Prénoms:	
	Fonction:	
	Email:	Téléphone:
5) M. Mme Mlle <i>(Rayer la mention inutile)</i>	Noms et Prénoms:	
	Fonction:	
	Email:	Téléphone:

## Informations / Facturation

## Règlement

Règlement par:

- Chèque** *(Etabli à l'ordre d'Agora Consulting)*
- Espèces** *(cf plan de localisation)*
- Virement** *(Voir nos coordonnées bancaires)*

Prix unitaire ht par participant	Nombre de participant	Total ht
		.....
<i>TVA (19.25%)</i>		.....
<i>IR (5,5%)</i>		.....
<b>Montant TTC (en F CFA)</b>		.....
<b>NAP</b>		.....

Signature du représentant dûment habilité

Fait à \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_\_

Tout règlement à l'ordre de : AGORA CONSULTING  
Etablissement financier: SGC - Yaoundé Hôtel de ville

IBAN	Code Banque	Code Guichet	N° de compte	Clé	Code SWIFT
CM	10003	00200	06 02 01 81 19 7	02	SGCMCMCX

## Conditions générales de vente

### 1. PRESENTATION

AGORA CONSULTING est un bureau d'études spécialisé en Conseil en Organisation, Gestion Publique et Gouvernance.

AGORA CONSULTING réalise des d'études et du conseil opérationnel aux administrations et aux entreprises des secteurs public et privé.

AGORA CONSULTING propose et dispense également des formations inter et intra entreprise, ainsi que des formations ouvertes.

### 2. OBJET

Les présentes conditions générales de vente (CGV) s'appliquent à toutes les commandes passées auprès d'AGORA CONSULTING par tout client professionnel. Le fait de passer commande implique l'adhésion entière et sans réserve du Client aux présentes CGV. Toute condition contraire et notamment toute condition générale ou particulière opposée par le Client ne peut, sauf acceptation formelle et écrite d'AGORA CONSULTING, prévaloir sur les présentes CGV et ce, quel que soit le moment où elle aura pu être portée à sa connaissance. Le fait qu'AGORA CONSULTING ne se prévale pas à un moment donné de l'une quelconque des présentes CGV ne peut être interprété comme valant renonciation à prévaloir ultérieurement. Le Client se porte fort du respect des présentes CGV par l'ensemble de ses salariés, préposés et agents. Le Client reconnaît également que, préalablement à toute commande, il a bénéficié des informations et conseils suffisants de la part d'AGORA CONSULTING, lui permettant de s'assurer de l'adéquation de l'Offre de services à ses besoins.

### 3. DISPOSITIONS COMMUNES AUX FORMATIONS

#### 3.1 Documents contractuels

Pour chaque action de formation une convention établie selon les textes en vigueur est adressée en deux exemplaires dont un est à retourner par le Client revêtu du cachet de son organisme. L'attestation de participation est adressée à la fin de la formation.

Une attestation de présence peut être fournie sur demande.

#### 3.2 Report ou annulation des formations à l'initiative du Client

Les dates de formation sont fixées d'un commun accord entre AGORA CONSULTING et le Client et sont bloquées de façon ferme.

En cas de report tardif par le Client d'une session de formation planifiée en commun, des indemnités compensatrices sont dues dans les conditions suivantes :

- report moins de 8 jours ouvrés avant la session : 50% des honoraires seront facturés au Client.
- annulation de la session de formation par le client : 100% des honoraires relatifs à la session seront facturés à ce dernier.

### 4. DISPOSITIONS APPLICABLES A L'ENSEMBLE DE L'OFFRE DE SERVICES AGORA CONSULTING

#### 4.1 Modalités de passation des Commandes AGORA CONSULTING

La proposition et les prix indiqués par AGORA CONSULTING sont valables deux (2) mois à compter de l'envoi du bon de commande.

L'offre de services est réputée acceptée dès la réception par AGORA CONSULTING d'un bon de commande ou d'un bulletin d'inscription signé par tout représentant dûment habilité du Client.

La signature du bon de commande et/ou bulletin d'inscription sur proposition implique la connaissance et l'acceptation irrévocable et sans réserve des présentes conditions, lesquelles pourront être modifiées par AGORA CONSULTING à tout moment, sans préavis, et sans que cette modification ouvre droit à indemnité au profit du Client.

#### 4.2 Facturation — Règlement

##### 4.2.1 Prix

Tous les prix sont exprimés en CFA et hors taxes. Ils seront majorés de la TVA au taux en vigueur. Les éventuels taxes, et frais occasionnés seront à la charge du Client. Les honoraires du (des) formateur(s) ainsi que les frais de location de salle, de documentation et de location de matériel courant (vidéo projecteur, métaplan, matériel de simulation marketing, ...) sont inclus dans la facturation.

##### 4.2.2 Paiement

Sauf convention contraire, les règlements seront effectués aux conditions suivantes :

- le paiement doit être effectué par le Client, au plus tard dans un délai de 60 (soixante) jours à compter de la réception de la facture définitive ;
- le règlement est accepté par chèque, espèces, ou virement bancaire;
- aucun escompte ne sera appliqué en cas de règlement avant l'échéance, sauf mention différente indiquée sur la facture.

En cas de retard de paiement, AGORA CONSULTING pourra suspendre toutes les commandes en cours, sans préjudice de toute autre voie d'action.

Toute somme non payée à échéance entraîne de plein droit et sans mise en demeure préalable, l'application de pénalités d'un montant égal à une fois et demie le taux d'intérêt

légal.

AGORA CONSULTING disposera de la faculté de suspendre le service jusqu'à complet paiement et obtenir le règlement par voie contentieuse aux frais du Client sans préjudice des autres dommages et intérêts qui pourraient être dus à AGORA CONSULTING.

Les formations pour le compte de clients résidant à l'étranger devront impérativement être réglées 7 jours avant le début de la formation.

#### 4.3. Limitations de responsabilité d'AGORA CONSULTING

La responsabilité d'AGORA CONSULTING ne peut en aucun cas être engagée pour toute défaillance technique du matériel de formation par les Utilisateurs ou toute cause étrangère à AGORA CONSULTING

Quel que soit le type de prestations, la responsabilité d'AGORA CONSULTING est expressément limitée à l'indemnisation des dommages directs prouvés par le Client.

La responsabilité d'AGORA CONSULTING est plafonnée au montant du prix payé par le Client au titre de la prestation concernée.

En aucun cas, la responsabilité d'AGORA CONSULTING ne saurait être engagée au titre des dommages indirects tels que perte de données, de fichier(s), perte d'exploitation, préjudice commercial, manque à gagner, atteinte à l'image et à la réputation.

#### 4.4. Force majeure

AGORA CONSULTING ne pourra être tenue responsable à l'égard du Client en cas d'inexécution de ses obligations résultant d'un événement de force majeure. Sont considérés comme cas de force majeure ou cas fortuit, outre ceux habituellement reconnus par la jurisprudence OHADA et sans que cette liste soit restrictive : les grèves ou conflits sociaux, les désastres naturels, les incendies, la non obtention de visa, des autorisations de travail ou d'autres permis, les lois ou règlements mis en place ultérieurement, l'interruption des télécommunications, l'interruption de l'approvisionnement en énergie, interruption des communications ou des transports de tout type, ou toute autre circonstance échappant au contrôle raisonnable d'AGORA CONSULTING.

#### 4.5. Propriété intellectuelle

AGORA CONSULTING est seule titulaire des droits de propriété intellectuelle de l'ensemble des formations qu'elle propose à ses Clients. A cet effet, l'ensemble des contenus et supports pédagogiques quelle qu'en soit la forme (papier, électronique, numérique, orale, ...) utilisés par AGORA CONSULTING pour assurer les formations, demeurent la propriété exclusive d'AGORA CONSULTING.

A ce titre ils ne peuvent faire l'objet d'aucune utilisation, transformation, reproduction, exploitation non expressément autorisée à l'extérieur du Client sans accord exprès d'AGORA CONSULTING. En particulier, le Client s'interdit d'utiliser le contenu des formations pour former d'autres personnes que son propre personnel. En tout état de cause, AGORA CONSULTING demeure propriétaire de ses outils, méthodes et savoir-faire développés antérieurement ou à l'occasion de l'exécution des prestations chez le Client.

#### 4.6. Confidentialité

Les parties s'engagent à garder confidentiels les informations et documents concernant l'autre partie de quelle que nature qu'ils soient, économiques, techniques ou commerciaux, auxquels elles pourraient avoir accès au cours de l'exécution du contrat ou à l'occasion des échanges intervenus antérieurement à la conclusion du contrat, notamment l'ensemble des informations figurant dans la proposition commerciale et financière transmise par AGORA CONSULTING au Client.

AGORA CONSULTING s'engage à ne pas communiquer à des tiers autres que ses sociétés affiliées, partenaires ou fournisseurs, les informations transmises par le Client.

#### 4.7. Communication

Le Client accepte d'être cité par AGORA CONSULTING comme client de ses offres de services.

#### 4.8. Droit applicable — Attribution de compétence

Les présentes conditions générales sont régies par le droit camerounais. En cas de litige survenant entre le Client et AGORA CONSULTING à l'occasion de l'exécution du contrat, il sera prioritairement recherché une solution à l'amiable.